

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 27 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à Epinay-sur-Orge, Salle des fêtes « Georges Pompidou » 63 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE, Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ALEXANDRE Odette Conseiller communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. BRUN Marcel, membre du Bureau, M. CARIS François Conseiller communautaire, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller communautaire ; M. DAUBE Claude Conseiller communautaire, M. DELAHAYE Vincent Président, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique membre du Bureau, M. DE SOUSA José Conseiller communautaire, M. FIORI Henri membre du Bureau, M. FLÉGEO Jean Vice-président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-président, Mme FRERET Michèle Conseiller communautaire, M. FUNÈS Gérard Vice-président, Mme GELOT-RATEAU Sandrine membre du Bureau, M. GUYADER Alain, Conseiller communautaire, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-présidente, M. LACAMBRE Dominique Conseiller communautaire, M. LAFFARGUE Bernard Conseiller communautaire, M. LECLERC Christian Vice-président, M. LEPELTIER Jacques Conseiller communautaire, M. MALHERBE Guy Vice-président, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller communautaire, Mme MATAKOVIC Evelyne Conseiller communautaire, M. MEUR Jean-Pierre Vice-président, M. NOURY Pascal Vice-président, Mme PHILIPPEAU Elisabeth Conseiller communautaire, M. PINTO Henrique membre du Bureau, Mme PUECH Brigitte Vice-présidente, M. QUAGHEBEUR Henry Vice-président, Mme RICARDEAU Sylvianne Conseiller communautaire, M. SCOUPÉ Christian Conseiller communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller communautaire, M. VINOLÈS Conseiller communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme CORP dit GENTI Valérie
M. COUTÉ Gérard
M. CRUSE Jean-Pierre
M. DECUGNIÈRE Dominique
M. DOUTRE Gérard
Mme HAMIDOU Marie
M. MAILLET Jacky
M. PLANÇON Jean-Claude
M. SIROT Daniel

pouvoir à Mme PHILIPPEAU Elisabeth
pouvoir à Mme PUECH Brigitte
pouvoir à M. LACAMBRE Dominique
pouvoir à M. MALHERBE Guy
pouvoir à M. NOURY
pouvoir à M. PINTO
pouvoir à M. FLÉGEO Jean
pouvoir à M. LECLERC Christian

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN Rémi

ACCUEIL, OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM

Le Président propose de désigner Monsieur Rémi BÉTIN, secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire ne s'y est pas opposé.

SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MOIS D'AVRIL 2012.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 avril 2012.

VOTE DU CONSEIL : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CAEE AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rendu compte aux Conseillers communautaires du rapport de présentation des délibérations adoptées en Bureau communautaire et des décisions prises par le Président.

AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

I – FINANCES - AU RAPPORT DE GUY MALHERBE -

1. Compte de Gestion ET Compte Administratif 2011.

Le Compte de Gestion :

Le comptable est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses de la Communauté d'Agglomération et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document de synthèse appelé "Compte de Gestion", qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le Compte de Gestion 2011 a été produit au Président conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire a pris acte du Compte de Gestion 2011, dont les résultats budgétaires constatés sont conformes aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2011, à savoir :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	7 252 304,98€	95 493 898,88€	102 746 203,86€
Dépenses mandatées	6 683 603,33€	94 442 643,21€	100 946 132,54€
Résultat exercice 2011	748 815,65€	1 051 255,67€	1 800 071,32€

Le Compte Administratif :

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est prononcé par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Président, après transmission du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le vote du Conseil communautaire arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les balances du Compte Administratif 2011 présentées au Conseil font apparaître les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET : REALISÉ

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DEL'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	94 442 643,21€	g	95 493 898,88€
	Section d'investissement	b	6 503 489, 33€	h	7 252 304,98€
		+		+	
REPORTS DEL'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	6 504 895,66€
	Report en section d'investissement (001)	d	3 534 072,77€	j	
		=			

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	104 480 205,31€	=g+h+i+j	109 251 099,52€
--------------------------------	----------	-----------------	----------	-----------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	214 632,67	l	
	TOTAL des RAR à reporter en N+1	=e+f	214 632,67	=k+l	

RESULTAT	Section de fonctionnement	=a+c+e	94 442 643,21€	=g+i+k	101 998 794,54€
	Section d'investissement	=b+d+f	10 037 562,10€	=h+j+l	7 252 304,98€
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	104 694 837,98€	=g+h+i+j+k+l	109 251 099,52€

RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

FONCTIONNEMENT

Résultat constaté à la clôture de l'exercice.....	+7 252 304,98€
Solde des restes à réaliser	0

INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution	- 2 785 257,12€
* Solde des restes à réaliser.....	- 214 632,67€
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE.....	+ 4 556 261,54€

La Commission des Finances, du Personnel et de l'Administration du 25 juin 2012 a rendu un avis favorable sur ces chiffres.

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITÉ** le Compte Administratif (le Président s'étant absenté pour le vote) et a pris acte du Compte de Gestion, dont les résultats sont conformes au Compte Administratif.

2. Affectation du résultat.

L'arrêté de ces comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Le résultat de fonctionnement a été constaté par l'assemblée délibérante lors de l'approbation du Compte administratif 2011 et s'élève à 7 556 151,33€.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le solde disponible peut être affecté soit en investissement, soit en fonctionnement, pour une partie ou en totalité.

Le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est le suivant :

- Investissement :
 - Résultat exercice 2011 : - 2 785 257,12 €
 - Restes à réaliser en dépenses : 214 632,67 €
 - Soit un besoin de financement de : 2 999 889,79 €

Sur ces bases :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève donc à 2 999 889,79 €
- Le résultat de fonctionnement à reporter est de 4 556 261,54 €

La Commission des Finances, du Personnel et de l'Administration du 25 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ces dispositions.

Le Conseil Communautaire **A L'UNANIMITÉ** a approuvé l'affectation du résultat 2011 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2011 constaté	7 556 151,33 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	2 999 889,79 €
Solde disponible affecté à la section de fonctionnement (compte 002)	4 556 261,54 €

3. Décision Modificative N°1.

La Décision modificative n°1 (DM1) a pour objet de procéder à plusieurs ajustements, concernant principalement des opérations d'ordre, neutres pour le budget intercommunal :

- En Fonctionnement, en dépenses, il convient de baisser le montant des dotations aux amortissements de 397 816,06€ et d'augmenter le virement à la section d'investissement de ce même montant (397 816,06€). Par ailleurs, son imputation comptable étant désormais connue, il convient d'affecter le montant du FPIC (931 257€) au chapitre 014 « atténuation des produits » et non au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».
- En Investissement, en dépenses, il convient d'augmenter le montant du remboursement en capital de la dette de 198,55€. En recettes, une baisse de l'opération d'ordre de section à section à hauteur de 397 816,06€ est nécessaire. Cette baisse est neutralisée par une augmentation de l'autofinancement complémentaire pour un montant similaire (397 816,06€). Enfin, pour équilibrer la DM1, l'emprunt de clôture est augmenté de 198,55€.

La Commission des Finances, du Personnel et de l'Administration du 25 juin 2012 s'est prononcée favorablement sur ces dispositions.

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITÉ** cette Décision modificative n°1

4. Création d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Compte tenu des interrogations pesant sur les opérations de requalification des ZAE communautaires, le Conseil communautaire a décidé de REPORTER sa décision.

II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AU RAPPORT DE PASCAL NOURY -

1. Modification de l'intérêt communautaire : intégration du Parc d'activité Courtabœuf.

Lors de la constitution de la CA Europ'essonne, le parc d'activités de Courtabœuf (1 200 entreprises sur 378 ha) a été exclu du champ d'intervention de l'intercommunalité en raison de la mise en œuvre de l'Opération d'Intérêt National (OIN). Aujourd'hui, les acteurs historiquement présents sur ce site évoluent : la ville des Ulis rejoindra la CAPS au 1^{er} janvier 2013 ; quant à Villejust, elle devrait intégrer la CAEE au même moment. Par ailleurs, le positionnement de ce parc est affirmé au sein du vaste espace de développement économique lié au Cluster Paris Saclay dont il constitue l'un des sites potentiel de localisation d'activités nouvelles.

La gouvernance de ce site est organisée de la façon suivante :

- Chaque ville demeure compétente pour les infrastructures (VRD, équipements, etc.) qui relèvent de son territoire.
- Le syndicat mixte Courtabœuf Développement, créé en 2007, rassemble les villes des Ulis et de Villebon-sur-Yvette ainsi que la CCCH (pour Villejust). Ses missions sont :
 - o la promotion du parc ;
 - o l'information aux entreprises, salariés, visiteurs et institutionnels ;
 - o la coordination des services municipaux ;
 - o la conduite des actions liées au développement du parc : relations avec les institutions partenaires, études et projets, constitution des dossiers de subvention...
- Un Comité d'expansion a été constitué ces derniers mois ; il rassemble tous les acteurs concernés par le devenir de Courtabœuf au sein d'une même instance chargée de soutenir la vitalité du parc d'activités.
- Le parc d'activités fait partie des secteurs opérationnels OIN : l'Etat est donc compétent pour la délivrance des permis de construire.

Depuis plusieurs années, les collectivités concernées par le devenir du parc travaillent aux mesures destinées à améliorer sa visibilité. Courtabœuf souffre, en effet, du « vieillissement de certains de ses espaces, de l'absence de système de gestion organisé, d'une faiblesse des démarches collaboratives, d'une offre de services peu développée, d'une attractivité qui s'effrite et d'une faible implication du tissu économique dans le soutien aux politiques publiques locales »¹.

Sur la base d'un diagnostic réalisé par le Cabinet GAUDRIOT en 2003, un projet cohérent de modernisation a été présenté au Conseil régional et au Conseil général qui ont fléché chacun 3 M € pour soutenir les opérations éligibles. Ce programme pluriannuel prévoit la création d'un Centre de vie, le renforcement des circulations douces, la rénovation de certaines voiries et de certains réseaux d'assainissement. Il intègre également des travaux

¹ Etude CAP TERRE / SYNOPSIS mars 2012

d'isolation extérieure sur le bâtiment APIS. L'ensemble du programme pluriannuel a été estimé à 13 M€ HT répartis en 3 phases successives.

Une part très majoritaire de ces travaux concerne le secteur des Ulis ; c'est pourquoi il a été estimé plus simple que cette ville assume la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux pour le compte des autres collectivités, le Syndicat n'étant pas en mesure de changer ses statuts dans un délai aussi court.

Avec la mise en œuvre des évolutions dans le périmètre des intercommunalités, au 1^{er} janvier 2013, la CAPS se substituera à la ville des Ulis dans le suivi du parc. Au vu des enjeux représentés par Courtabœuf, de l'expérience de la CAEE acquise en matière de requalification de parcs d'activités, et de la prochaine intégration de Villejust, il apparaît désormais souhaitable qu'Europ'Essonne puisse s'investir dans le devenir du parc d'activités dont 50 % sont situés sur les communes de Villebon-sur-Yvette et Villejust.

Cette orientation nécessite la modification de l'intérêt communautaire par voie de délibération. Si cette proposition est retenue, la CAEE se substituera à compter du 1^{er} janvier 2013 aux communes de Villebon-sur-Yvette et Villejust dans les engagements qu'elles ont contractés en faveur de Courtabœuf (de même que la CAPS le fera pour les Ulis) : travaux de requalification, participation au Syndicat Mixte (tant qu'il perdure) et au Comité d'Expansion. Comme pour tous les transferts de charges, une évaluation des charges transférées sera réalisée par la CLECT et donnera lieu à prélèvement sur l'Attribution de Compensation des villes en application du Pacte financier communautaire.

La Commission Développement Economique, Aménagement et Très Haut-Débit du 20 juin 2012 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil communautaire a adopté à **LA MAJORITE (1 abstention)** la modification de l'intérêt communautaire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2013.

2. Approbation des modalités de financement des opérations de mise à niveau des ZAE communautaires.

La requalification de l'ensemble des Zones d'Activités Economiques fait partie des actions prioritaires retenues dans le Projet d'Agglomération Europ'Essonne 2010-2014. Le programme porte sur les 2 parcs d'activités les plus importants (Vigne aux Loups, Morangis) comme sur l'ensemble des ZAE reconnues d'intérêt communautaire, regroupées au sein d'une opération « ZAE multisites ». Pour celles-ci, le projet initial de 2009 portait sur une simple « mise à niveau », sans apport qualitatif particulier. Néanmoins, dans le cadre de sa mission, le maître d'œuvre retenu pour ce programme a développé l'intérêt d'une convergence qualitative des ZAE communautaires et a proposé les options d'aménagement suivantes :

- mises en conformités pour les personnes à mobilités réduites (PMR),
- création de stationnement (selon les besoins constatés), y compris les plateformes des relais information services (RIS signalétique),
- propositions d'amélioration qualitative, avec la création d'espaces verts et la pose de mobilier urbain.

Les clefs de répartition financière ont été arrêtées à 50/50 pour la mise à niveau (cf. délibération du 10 février 2010 approuvant le rapport de la CLECT) et à 75 (CAEE) / 25 (Ville) pour les travaux d'amélioration et de requalification (cf. délibération du 23 mars 2011 approuvant le nouveau pacte financier).

Pour ces travaux de mise à niveau du programme des ZAE multisites, la proposition de répartition financière est la suivante : sur le coût net HT restant à charge de la CAEE (après déduction des éventuelles subventions), établissement d'un co-financement différencié selon qu'il s'agit du programme initial actualisé (50% ville / 50% CAEE) ou des « options qualitatives » (25% ville / 75% CAEE).

Par ailleurs, concernant **la fourniture et la pose de la signalétique**, le budget de l'opération de 900 k€ HT a été confirmé par le groupement de bureaux d'études à l'issue de l'avant-projet. Il se répartit entre la signalisation de direction (200 K€ HT) et la signalétique interne (700 K€ HT). Une clef de répartition (selon qu'il s'agit d'une ZAE publique, privée ou d'un centre commercial) est proposée pour ce projet.

Lors du Comité de pilotage du 14 juin dernier, il a également été proposé que le budget de la signalisation de direction, en raison de son foisonnement sur tout le territoire, soit pris en charge intégralement par la CAEE et que le budget signalétique interne soit réparti entre la CAEE et les communes concernées dans la proportion de 25% ville / 75% CAEE, selon les équipements effectivement implantés sur chaque commune.

Les crédits sont prévus au budget 2012 au chapitre 20.

Le Conseil communautaire a adopté à **LA MAJORITE (3 votes contre)** les principes suivants pour les modalités de répartition financière des travaux de mise à niveau des ZAE communautaires et de signalétique :

- requalification des ZAE : programme initial ZAE 50% ville / 50% CAEE ;
- options qualitatives ZAE et signalétique interne 25% ville / 75% CAEE ;
- signalisation directionnelle 100% CAEE.

3. **Approbation du programme de requalification de la ZAE Vigne-aux-Loups et de son coût d'objectif.**

Compte tenu des incertitudes pesant sur le financement de cette opération, le Conseil communautaire a décidé de REPORTER sa décision.

III - TRANSPORTS - AU RAPPORT DE GÉRARD FUNÈS -.

1. **Plan de Déplacement Urbains d'Île-de-France – avis sur le projet de révision 2012 avant enquête publique.**

Afin de finaliser les positions de la CAEE venant en appui de son avis favorable, le Conseil communautaire a décidé de REPORTER sa décision.

2. **Mise en place d'une redevance au départ de la gare routière de Massy.**

L'opération d'aménagement du Pôle des Gares de Massy s'achève maintenant. S'agissant des gares routières, celles-ci sont opérationnelles depuis un an environ.

Dans le cadre du Schéma Directeur des Gares Routières (SDGR), la CAEE a conventionné avec le STIF pour l'instauration d'une qualité de service au sein des gares routières, en contrepartie du versement d'une subvention annuelle.

En parallèle, la CAEE, gestionnaire des gares routières et adhérente au SDGR, entend appliquer aux transporteurs une redevance basée sur le nombre de départs annuels de bus, qui permettra de financer le bon fonctionnement de cet ouvrage. Un projet de convention est proposé, auquel est adjoint un règlement intérieur régissant les usages et comportements sur le périmètre des gares routières.

La Commission Transport du 12 avril 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dispositif.

Les Transporteurs ont été saisis de cette démarche par courrier du 19 avril dernier. Sur la base d'un bilan annuel prévisionnel équilibrant les comptes d'Europ'Essonne, la RATP se

verrait appliquer une redevance par départ de 0,46 €, et OPTILE de 0,66 €. Cette différence entre la RATP et OPTILE est due à la mise à disposition par la CAEE d'un local de repos pour ces derniers.

Les crédits sont prévus au budget 2012 au chapitre 11

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITÉ** :

- le principe de la mise en place de la redevance au départ sur la Gare routière de Massy, dont les montants sont fixés à :
 - o 0,46 € par départ pour les transporteurs qui ne bénéficient pas d'un local mis à disposition par la CAEE ;
 - o 0,66 € par départ pour les transporteurs qui bénéficient d'un local mis à disposition par la CAEE ;
- le projet de convention exposé ci-dessus, autorisant le Président, ou son représentant, à signer la dite convention.

3. Rapports d'activités sur les parcs de stationnement communautaires exploités dans le cadre d'une délégation de service public.

Parking TGV Carnot :

Exploité par EFFIA, ce parking de 800 places voit son chiffre d'affaires augmenter de 15% par rapport à 2010.

Le délégataire a procédé en 2011 à l'installation d'une signalétique lumineuse de guidage à la place, faisant gagner du temps et du confort dans la recherche de places disponibles. Les barrières et le système de paiement ont été renouvelés. La CAEE veille à ce qu'EFFIA maintienne un niveau d'investissement conséquent pour le renouvellement du matériel et l'entretien de l'infrastructure, à défaut de toucher une bonification.

Pour 2012, EFFIA envisage de remettre en peinture la façade extérieure, coté RER, pour supprimer les graffitis et afficher un caractère plus accueillant, notamment pour les usagers du RER venant de Paris.

Le parking Vilmorin :

La première année pleine d'exploitation de ce parking par EFFIA montre une fréquentation en-dessous des attentes. Si l'augmentation est continue au fil des mois, passant de 60 clients quotidiens en février 2011 à 140 en décembre 2011 (33% d'occupation), l'objectif de 80% d'occupation fixé par le délégataire n'est pas atteint.

Un déficit d'exploitation de 31 545,70 € est constaté au titre de 2011, auquel il convient d'ajouter le déficit d'exploitation 2010, soit 4 650,30 € (50 % est à la charge d'EE en vertu de l'article 26 de la DSP). C'est donc un montant de 18 098,00 € que la CAEE doit verser à EFFIA.

Un avenant à la DSP, entrant en vigueur en 2012, a vu retirer les 24 places privatives intégrées par erreur dans le compte d'exploitation du délégataire. Une compensation financière de l'ordre de 12 000 € par an a été acceptée qui est prise en charge par la ville de Massy.

L'ouverture de la nouvelle passerelle, début 2012, devrait contribuer à une meilleure utilisation du parking Vilmorin pour les correspondances Voitures/RER mais aussi par les actifs de la ZAC Atlantis. D'autres actions sont en cours ou à l'étude pour attirer la clientèle :

- Avantages tarifaires sur les abonnements groupés,
- Maintien des tarifs 2011 en 2012,
- Programme de signalétique de jalonnement vers le P+R Vilmorin depuis les principales entrées de villes, porté par la commune de Massy,

- Réalisation d'une enseigne apposée sur la façade Nord du P+R Vilmorin pour le rendre plus visible depuis l'avenue Aron en venant du centre ville.

Ces rapports ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 19 juin 2012 et en Commission Transport le 21 juin 2012.

Le Conseil communautaire a pris acte **A L'UNANIMITÉ** des rapports d'activités 2011 des parkings du pôle de Massy.

IV - ACTION SOCIALE, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE - AU RAPPORT DE DOMINIQUE FONTENAILLE -

1. Attribution de la subvention 2012 à l'École de la Deuxième Chance.

L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) est un outil d'insertion sociale et professionnelle au service des jeunes adultes du territoire d'Europ'Essonne, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant de lourdes difficultés d'insertion. Son objectif est l'accès à l'emploi.

Par délibération du 17 décembre 2008, la CAEE a demandé son adhésion à l'association E2C, formalisée dans une convention d'objectifs et de moyens.

Conformément à la convention tri-annuelle signée en 2011, la contribution financière annuelle de la CAEE ainsi que celle de la CAPS et de la ville des Ulis, est affectée au site de Courtabœuf. Elle a augmenté progressivement : 40 000 € pour 2008, 50 000 € pour 2009 et 60 000 € depuis 2010.

Le bilan de l'intervention de l'E2C fait apparaître les éléments suivants :

- **En 2009**, 29 stagiaires ont intégré cette école soit une participation moyenne de 2 068 € par stagiaire suivi pour 1 150 h d'heures/stagiaire.
- **En 2010**, 33 stagiaires ont fréquenté l'E2C.
- **En 2011**, 36 jeunes de la CAEE ont été accueillis sur le site de Courtabœuf soit une participation moyenne de 1 667 € par stagiaire suivi pour 1 150 h d'heures/stagiaire. Les stagiaires du territoire de la CAEE représentent 38% des effectifs de Courtabœuf lequel accueille 39% du public total de l'association (245 jeunes au total en 2011).

Commune	Nombre de stagiaires
Chilly-Mazarin	4
Longjumeau	6
Massy	20
Morangis	1
Saulx-les-Ch.	1
Villebon-s.-Y.	4
Total	36

Les stagiaires accueillis présentent les résultats de sortie suivants : 12 sont encore présents, 2 sont sortis sans solution, 9 sont partis en période de test (2,5 mois), 2 sont sortis pour raison de force majeure et 11 ont trouvé une issue positive.

Pour la seconde année, un effort est demandé à la mission locale, dont l'action se situe toujours en dessous du niveau du nombre d'orientations escompté.

Les crédits sont prévus au budget 2012 au chapitre 65/6574.

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITÉ** la poursuite du soutien apporté à l'E2C, par l'attribution, conformément à la convention triennale, d'une subvention de 60 000 € pour l'année 2012, et affirmé la volonté qu'au minimum 35% du public intégré soit originaire du territoire de la CAEE.

2. OPÉRATION INFORMATIQUE POUR TOUS : MODIFICATION DU BAREME DE REVENUS DES BENEFICIAIRES - AU RAPPORT DE DOMINIQUE FONTENAILLE -

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a mis en place en 2010 un dispositif permettant aux plus modestes d'acquérir des ordinateurs à un coût modique.

Son objectif est de favoriser l'accès du plus grand nombre aux Technologies de l'Information et de la Communication pour réduire la fracture numérique. Un bon d'achat de 50 € est donc proposé aux ménages ayant des revenus très modestes (550 € mensuels par part fiscale), repérés par les CCAS.

Le bilan 2011 (83 ventes sur 5 communes, soit 4 150 € en bons d'achat, dépensés sur une provision de 15 000 €) de l'opération comme le retour d'expérience des élus des CCAS, démontrent que le critère de ressources est mal adapté aux populations de la CAEE.

La Commission Action sociale et politique de la ville, réunie le 20 juin 2012, s'est prononcée pour une augmentation du plafond de ressources à 750 € par part fiscale, ouvrant à plus de ménages le bénéfice de cette aide financière.

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITÉ** la modification du barème de revenus des bénéficiaires de l'opération en le portant à 750 € (au lieu de 550 €) mensuels par part fiscale et autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention tripartite liant la CAEE, les présidents des CCAS et les entreprises d'insertion.

V - EAU - AU RAPPORT DE JEAN PIERRE MEUR -

1. Approbation des rapports d'activités sur l'exploitation du service public de l'eau potable.

Chaque année, le délégataire du Service Public de l'eau potable présente un rapport sur le prix et la qualité du Service Public délégué. Ce dernier est ensuite présenté à la Commission Eau et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avant d'être exposé en Conseil communautaire.

Pour l'année 2011, le SEDIF n'a pas encore transmis son compte-rendu annuel. En revanche, la Lyonnaise des Eaux a remis ses comptes rendus administratifs, techniques et financiers. Il en ressort les éléments suivants :

Points forts du service :

- Excellente qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée (100% de conformité),
- Avancement du renouvellement des branchements en plomb en accord avec le calendrier,

- Amélioration de la protection de la ressource (signature des arrêtés préfectoraux et début des travaux).

Points faibles du service :

- Rendement de 83,6%, inférieur à l'objectif de 85% fixé par le décret du 27 janvier 2012,
- Connaissance patrimoniale qui s'améliore mais reste inférieure à 80,
- Taux de renouvellement des réseaux de distribution très faible (0,24%), entraînant un renouvellement complet du parc de canalisations de distribution en 416 ans,
- Nombre d'interruption de service en augmentation par rapport à 2011.

Population desservie et abonnés :

Sur les 9 communes concernées, la population desservie (+ 0,13% soit 90 672 habitants) et le nombre d'abonnés (+0,67% soit 21 458 abonnés, situés pour plus d'un tiers à Longjumeau et Morangis) sont en légère hausse.

Consommation :

Les volumes consommés, en constante baisse depuis 2006, ont augmenté en 2011 pour atteindre 4 993 906 m³ (+2,6%). La consommation moyenne journalière s'élève à environ 1 510,21 m³/j et varie de 395,6 m³/j à 3 275,6 m³/j selon les communes.

La consommation annuelle moyenne par habitant est relativement équilibrée. Elle atteint 54,92 m³ et varie de 50,46 m³ (Saulx-les-Chartreux) à 58,97 m³ (La Ville du Bois), ce qui est comparable avec la consommation moyenne de la population française (55 m³).

Tarification de l'Eau et recettes du service :

Le montant moyen d'une facture de 120 m³ est de 218,40 € HT et varie de 154,87 € (Longjumeau) à 246,04 € (Villebon-sur-Yvette). Le montant des factures reste stable d'une année sur l'autre.

Ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 19 juin 2012 et en Commission Eau le 21 juin 2012.

Le Conseil communautaire a pris acte **A L'UNANIMITÉ** du rapport annuel pour l'année 2011.

2. Approbation de l'avenant de prolongation de la DSP Eau potable de Morangis

Depuis le 1^{er} mars 1983, la commune de Morangis a délégué le service de l'eau potable à la société Lyonnaise des eaux pour une durée de 30 ans. A compter du 1^{er} janvier 2007, la CAEE s'est substituée de plein droit à la commune au titre de l'exercice de sa compétence Eau.

Le contrat arrive à terme le 28 février 2013. Pour assurer la continuité du service, faire face aux évolutions de périmètre communautaire à venir et disposer des éléments permettant la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public, une prolongation exceptionnelle du contrat en cours jusqu'au 28 février 2014 est nécessaire ; cette possibilité est prévue à l'article L. 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITÉ** l'avenant de prolongation de la DSP Eau potable de Morangis et autorisé le Président ou son représentant à le signer.

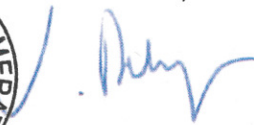
VI – FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU RAPPORT DU PRESIDENT-

Une réunion extraordinaire du Conseil communautaire est proposée le 12 juillet 2012 à 8h00, dans les locaux de la CAEE, 30 avenue Carnot à MASSY.

Le Conseil communautaire a approuvé **A L'UNANIMITE** cette proposition.



Le Président,


Vincent DELAHAYE